

Votre commande : **SAV Service 4 (2441) BTF**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **27/11/2020**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2020-2817**
Rapport autorisé le : **11-DÉC. -2020 13:01**

SIAAP SEINE AVAL
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO20-63819 / BTF prélevé le 25-NOV. -2020 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse		Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		27/11/2020		48	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	27/11/2020	*	50.6	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode interne 26-LAB-MOP-126	27/11/2020	*	18.97	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN 15407	30/11/2020	*	13.19	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN 15407	30/11/2020	*	131.90	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN 15407	30/11/2020	*	0.97	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN 15407	30/11/2020	*	9.70	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	30/11/2020		13.6	-		
Arsenic	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée) NF EN ISO 15586	03/12/2020	*	<5.2	mg/(kg MS)		
Sélénium	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée) NF EN ISO 15586	03/12/2020	*	<5.2	mg/(kg MS)		
Mercuré	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	01/12/2020	*	0.84	mg/(kg MS)	10	mg/(kg MS)
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*	8590	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020		<34	mg/kg MS		
CALCIUM (CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	10/12/2020	*	6.70	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*	3.1	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*	6.9	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme	02/12/2020	*	56.3	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	abrogée) NF EN ISO 11885							
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		638	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		85949	mg/kg MS		
POTASSIUM (K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		0.09	% sur brute		
MAGNÉSIUM (MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		0.60	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		230	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		9.5	mg/kg MS		
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		32.5	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		121	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		26218	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	02/12/2020	*		1715	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
somme des Melox	Calcul	02/12/2020			2441	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	<0.013	mg/(kg MS)		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	<0.013	mg/(kg MS)		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.020	mg/(kg MS)		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.014	mg/(kg MS)		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.045	mg/(kg MS)		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.048	mg/(kg MS)		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.035	mg/(kg MS)		
Somme 7 PCB	Calcul	27/11/2020		r	0.19	mg/(kg MS)	0.8	mg/(kg MS)
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000	27/11/2020	*	r	0.64	mg/(kg MS)	5	mg/(kg MS)

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 <p>Service public de l'assainissement francilien</p>	DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	 RAPPORT
	Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr	

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	(norme abrogée)							
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.30	mg/(kg MS)	2.5	mg/(kg MS)
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	27/11/2020	*	r	0.24	mg/(kg MS)	2	mg/(kg MS)
Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB-MOP-511, 26-LAB-MOP-051 et tableur de calcul des oxydes log-84	01/12/2020	*	r	5.05	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB-MOP-097	27/11/2020	*	r	0.234	% MB		
pH	NF EN 15933	27/11/2020	*	r	8.6	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	27/11/2020			20.6	°C		
Refus	NF EN 16179	30/11/2020			<5.0	%		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :

BO : BOUE

<p>Laure MENJOU Responsable du Laboratoire</p> 

Analyse des échantillons semaine n° : **2020-48**
 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : **50,67**
 Boue Seine Aval +
 Boue réglementaire
 Boue non conforme. FNC n° _____

DATE : _____ VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 <p>SIAAP Service public de l'assainissement francilien</p>	<p>DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements</p> <p>82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr</p>	<h1>RAPPORT</h1>

Votre commande : **Suivi Boue SAV microbio (3513)**
 Nom de projet : **SAV**
 Echantillon(s) reçu(s) le : **27/11/2020**
 N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2020-2886**
 Rapport autorisé le : **18-DÉC. -2020 15:38**

SIAAP SEINE AVAL UPBD
 TRAITEMENT DES BOUES, ROUTE DES NOYERS BP 104
 78600
 MAISONS-LAFFITTE

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
 Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO20-57536 / BTF microbio prélevé le **25-NOV. -2020 09:00**
 Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse		Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	27/11/2020	r	Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	27/11/2020	r	<5.60E+00	NPP/gMS

Observations liées aux résultats :
 Matière sèche : 50.7% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2020-2706)
 Résultats :
 - E. Coli = <5.6 NPP/mL
 - Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
 BO : BOUE

Ingrid ROHART
 Responsable du Laboratoire



Analyse des échantillons semaine n° : *2020-48*

Microbiologie :

Coliformes thermotolérants : /g MS
 Escherichia coli : /g MS

DATE : *24/12/20* VISA Laboratoire *Kidalei*

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.